



Demarches pour un desistement succession

Par **iris2014**, le **11/03/2014** à **13:55**

Bonjour

Je souhaitais savoir quelles sont les demarches a effectuer (aupres de quelle institution,pieces a fournir,date limite de la decision?etc) pour se desister dans une succession dont les parties sont en proces depuis 9 ans. D avance merci

Cordialement

Par **claireco**, le **20/03/2014** à **18:38**

Bonjour.

Depuis une semaine vous avez peut être du une réponse ?

Au cas où, sachez que c'est relativement simple.

Vous allez voir le greffier du tribunal de grand instance avec extrait d'acte de naissance complet et pièce d'identité. Juste un formulaire à remplir.

De plus sachez que vous pourrez revenir dessus tant que la succession n'est pas close.

Note: je ne suis pas du métier, c'est une démarche que j'ai dut faire récemment.

Par **aguesseau**, le **20/03/2014** à **18:49**

bjr,

cela s'appelle une renonciation à succession.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1199.xhtml>

c'est tant que d'autres héritiers n'acceptent pas la succession, vous pouvez revenir sur votre décision pendant 10 ans et formuler une acceptation pure et simple de la succession.
cdt

Par **claireco**, le **22/03/2014** à **16:40**

"Tant que d'autres héritiers n'acceptent pas la succession, vous pouvez revenir sur votre décision "

Merci d'avoir corrigé agueseau.